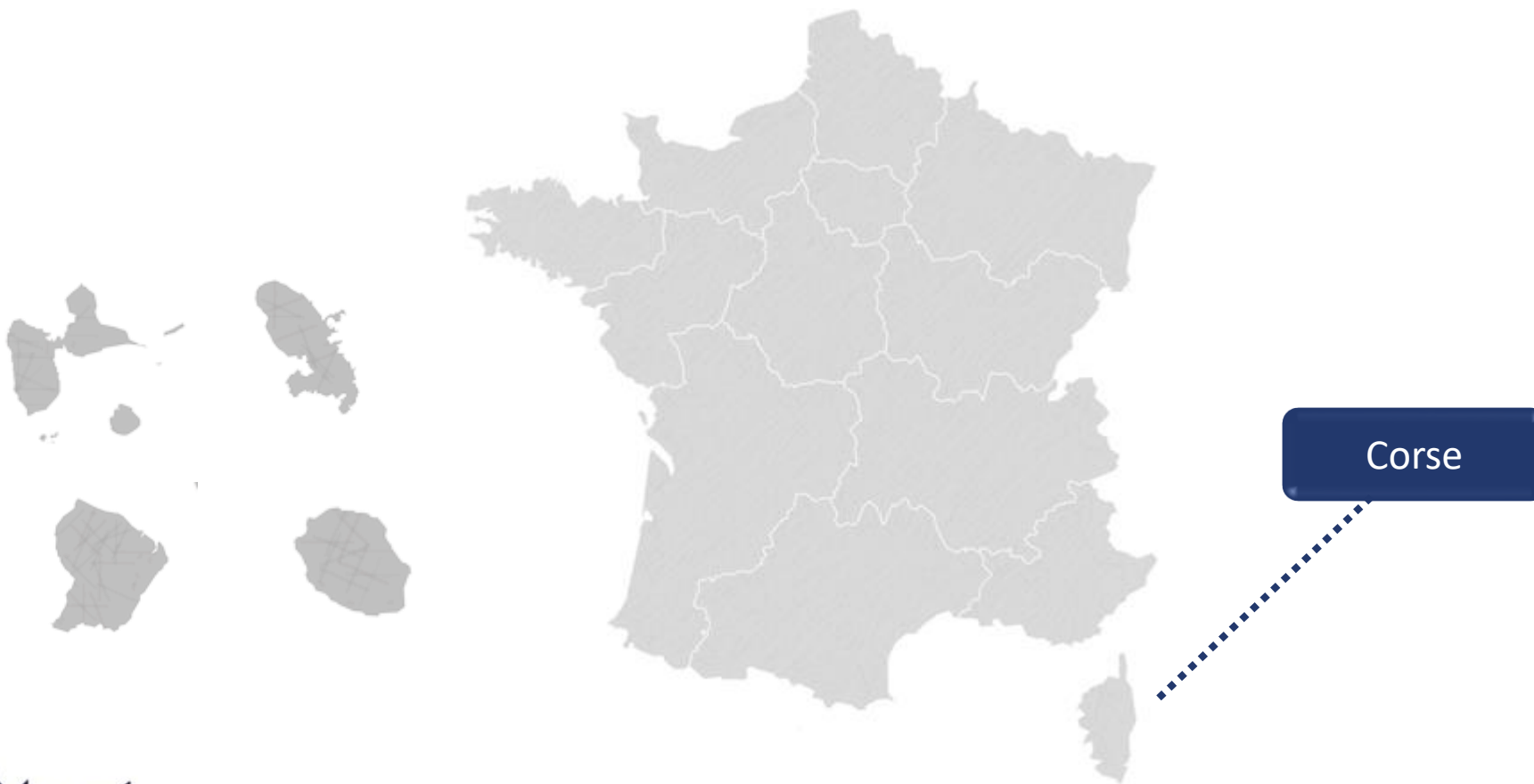


ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2024



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 17^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur douze ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2024, où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Corse

- **2** départements et **360** communes
- **355 528** habitants (2024)
Soit **0,5 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2024) : **19,9 %**
(France métropolitaine : 23,0 %)
- Part des 75 ans et plus (2024) : **12,4 %**
(France métropolitaine : 10,5 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2023 : **6,6%**
(France métropolitaine : 7,3 %)
- Taux de pauvreté (2021) : **18,1 %**
(France métropolitaine : 14,8 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

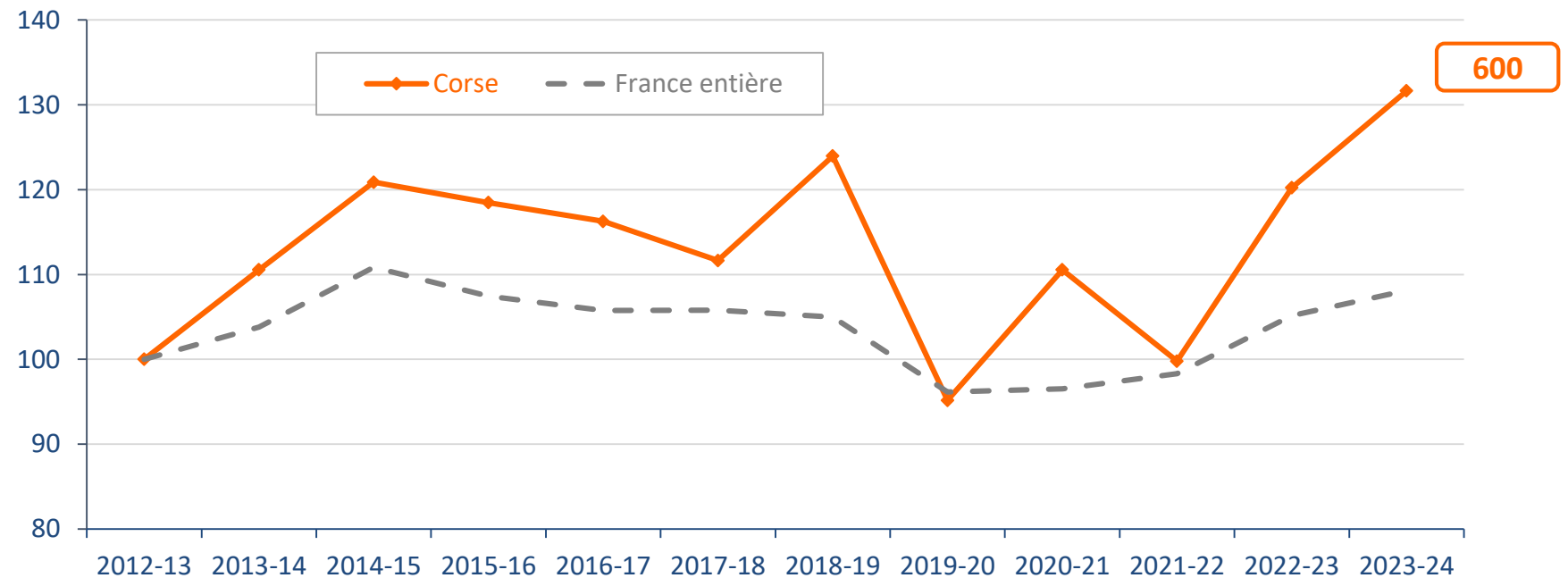


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

L'évolution des créations, en Corse, se distingue nettement de la tendance nationale depuis 2017-2018. Après une alternance d'années de forte baisse et de forte augmentation, elle enregistre deux hausses importantes entre 2022 et 2024.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	20,4	24,0
Sport	30,7	17,5
Loisirs	13,3	12,1
Social	4,9	8,0
Amicales - entraide	2,3	8,2
Éducation – formation	4,3	5,6
Économie	3,4	4,5
Santé	5,7	4,8
Environnement	4,8	4,8
Autres ⁽¹⁾	10,1	10,5
Total	100,0	100,0

Les créations d'associations sont, en Corse, proportionnellement plus nombreuses dans le sport et la santé. Elles le sont moins dans la culture, le secteur social, les amicales et l'éducation.

Nota :

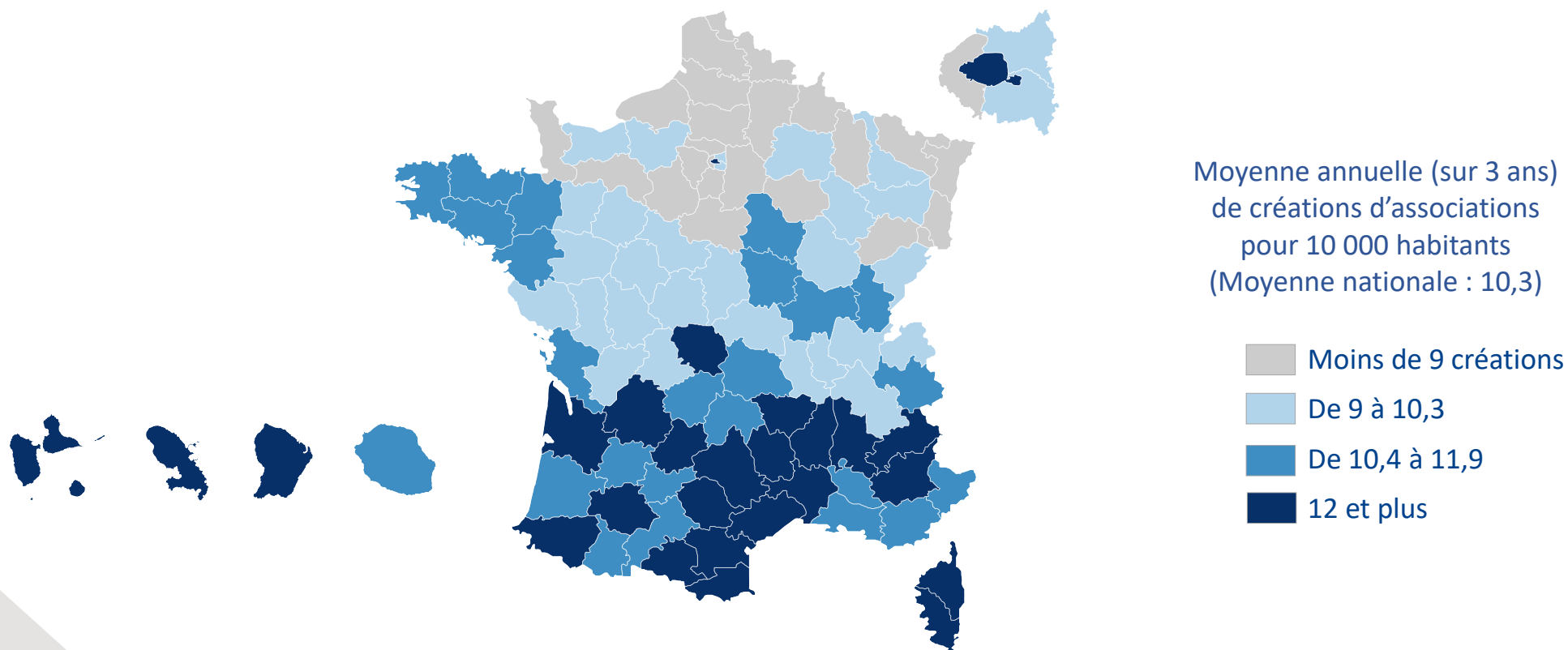
RNA sur la période 2021-2022 à 2023-2024.

Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :

RNA (créations
d'associations 2021-2022 à
2023-2024)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2024)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 9 500 et 10 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. Deux enquêtes exceptionnelles ont été réalisées par l'IFOP en janvier 2023 et janvier 2024, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus. Elles ont permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 24%.

D'où la confirmation, en 2024, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 83 000 et 90 000 bénévoles associatifs dont 35 000 à 37 000 intervenant chaque semaine.

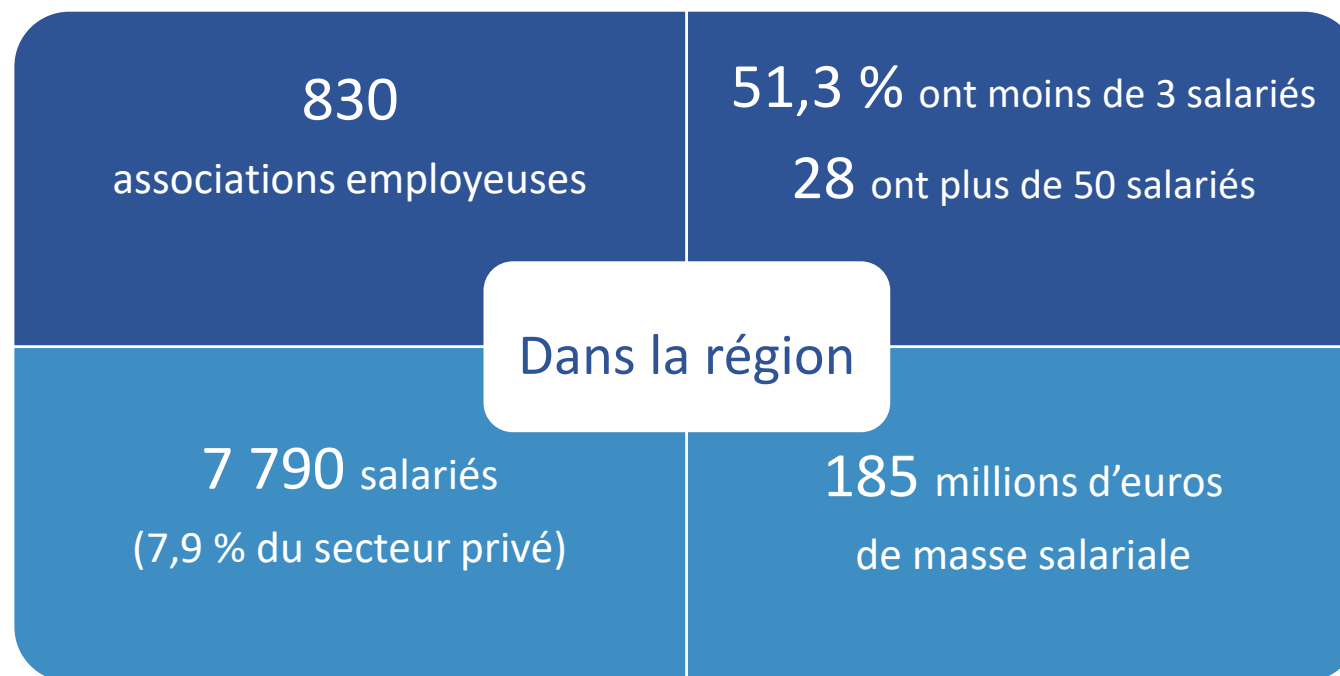
L'EMPLOI ASSOCIATIF



Ce suivi de l'emploi s'inscrit dans le cadre d'une coopération étroite de Recherches & Solidarités avec URSSAF Caisse nationale et la Mutualité Sociale Agricole. Il s'appuie sur les données renseignées par les employeurs dans leurs déclarations sociales qui font l'objet de traitements statistiques selon des méthodologies établis en concertation avec la DARES et l'INSEE.

Un enjeu économique et social fort

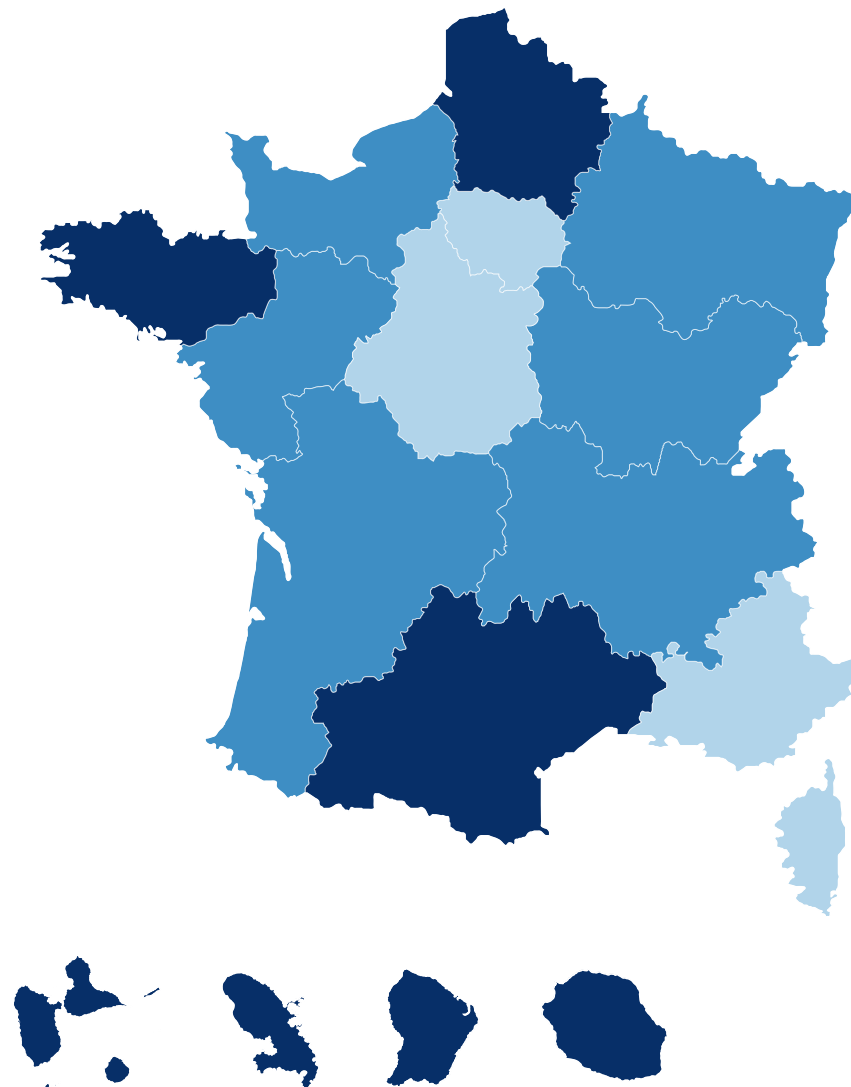
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2023, **153 600 établissements** et **1 900 000 salariés** (**8,9%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Dans les régions



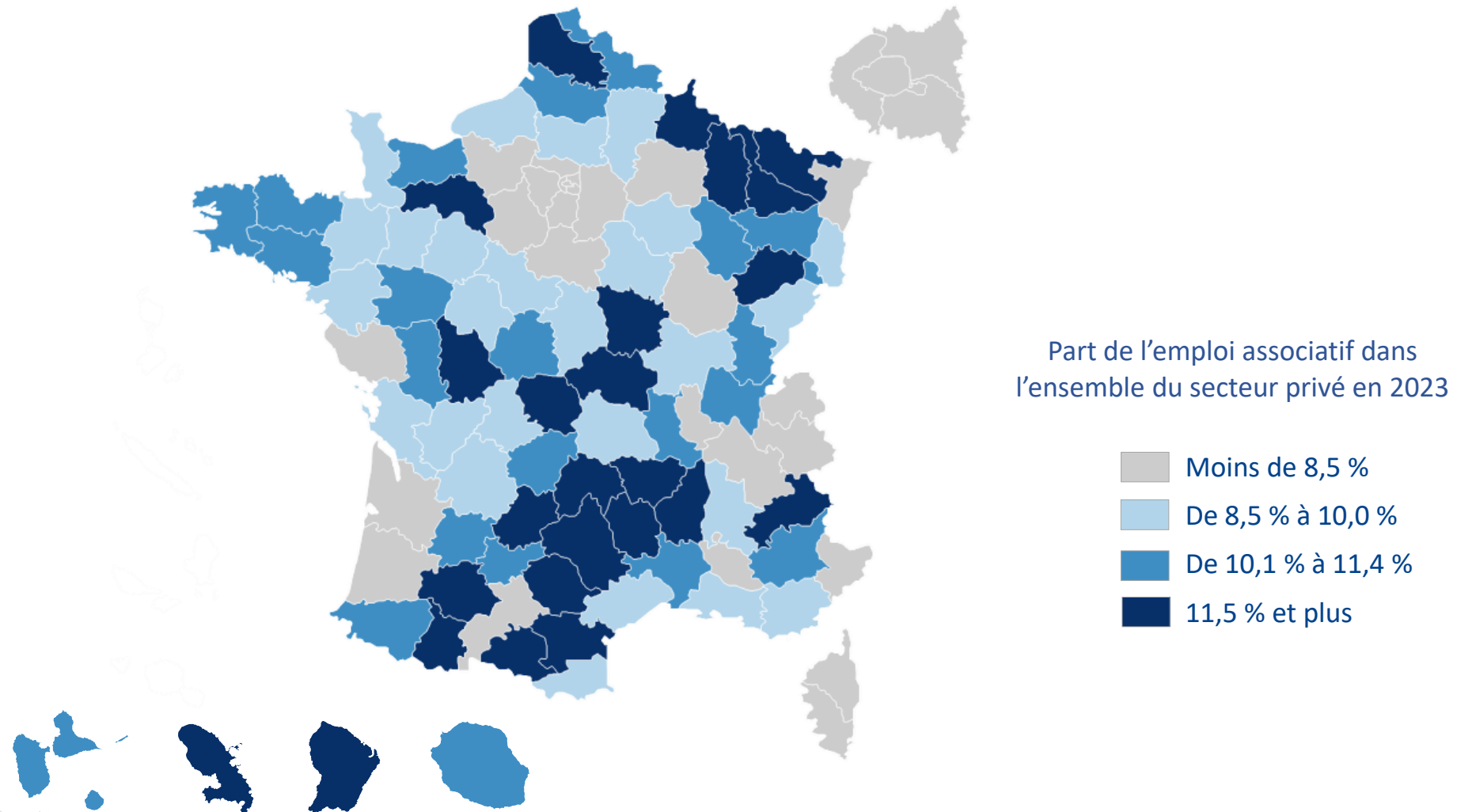
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2023

- Moins de 9 %
- De 9 % à 10 %
- 10,1 % et plus

Moyenne nationale : 8,9 %
Moyenne hors Ile-de-France : 9,8 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	420	5,4	12,1
Sport	470	6,0	5,4
Santé	300	3,9	7,5
Social	4 640	59,6	48,6
Loisirs	90	1,2	1,3
Culture	150	1,9	2,6
Autres activités ⁽¹⁾	630	8,1	12,4
Autres ⁽²⁾	1 090	14,0	10,1
Total	7 790	100,0	100,0

La répartition se distingue nettement des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs plus forte dans le secteur social et plus faible dans l'enseignement, la santé et la culture.

Sources :

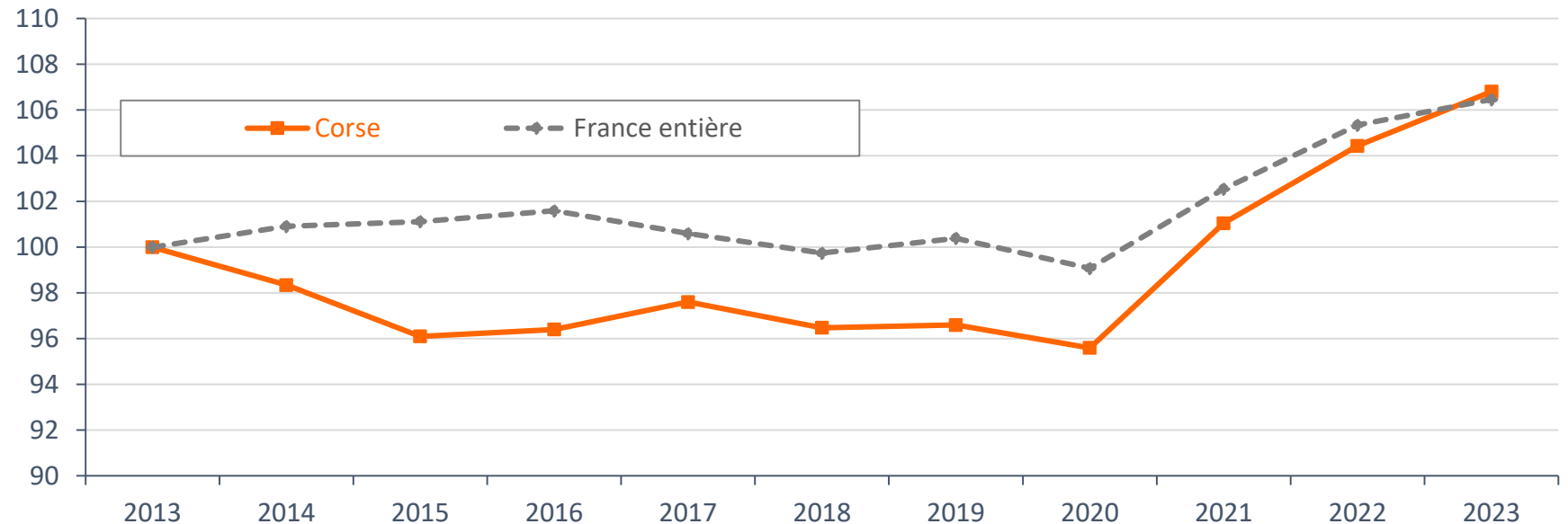
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



L'évolution de l'emploi associatif est moins dynamique en Corse jusqu'en 2020. Elle se redresse depuis avec une année 2023 un peu plus favorable.

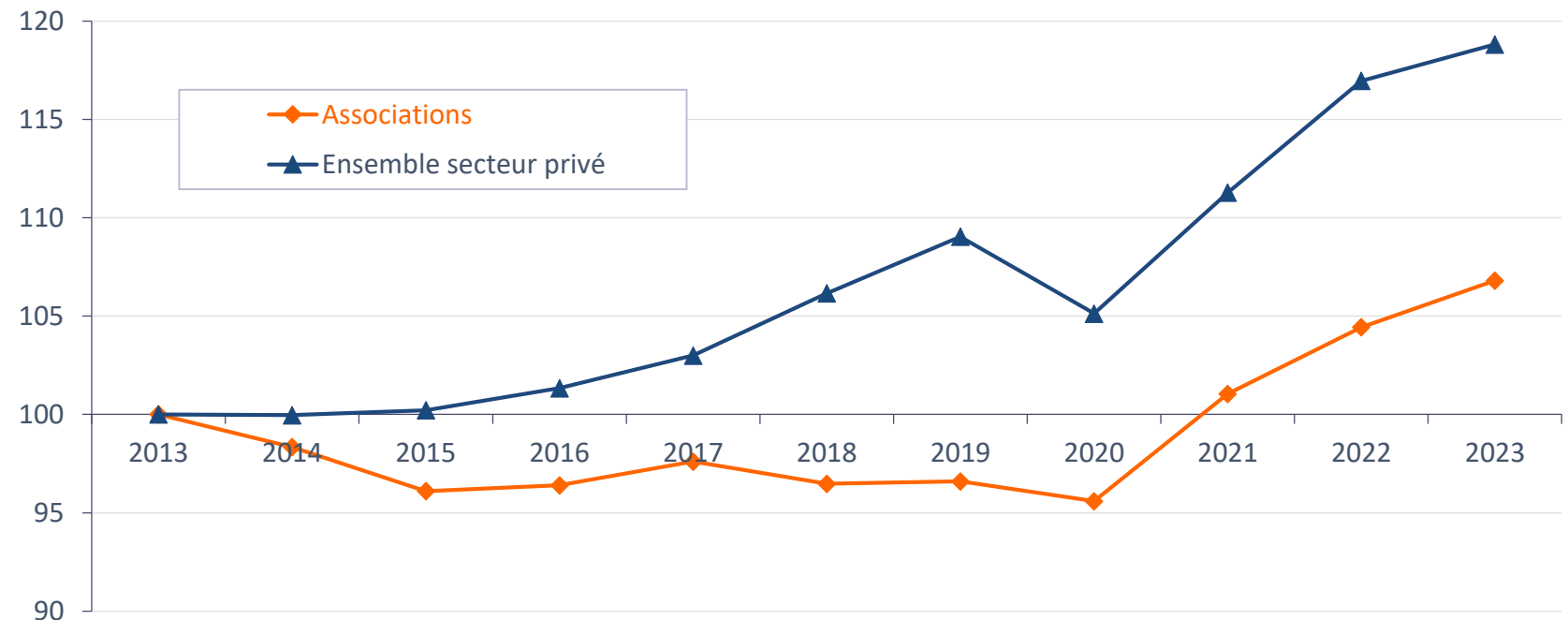
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



L'évolution de l'emploi régional est moins favorable dans les associations que dans l'ensemble du secteur privé jusqu'en 2019. Le repli lié à la crise sanitaire en 2020 est moins marqué et la reprise est ensuite un peu moins soutenue. L'année 2023 affiche une croissance comparable.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2024, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur.

Ces enquêtes annuelles constituent un véritable **baromètre national**.

R&S invite ici les lecteurs à (re)découvrir les derniers résultats 2024 qui donnent, aux acteurs et aux décideurs en région, des repères utiles sur la situation du secteur associatif.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée du 25 avril au 8 juin 2024
auprès de 2 640 responsables d'associations de toutes tailles, de tous
secteurs d'activités et de toutes régions.

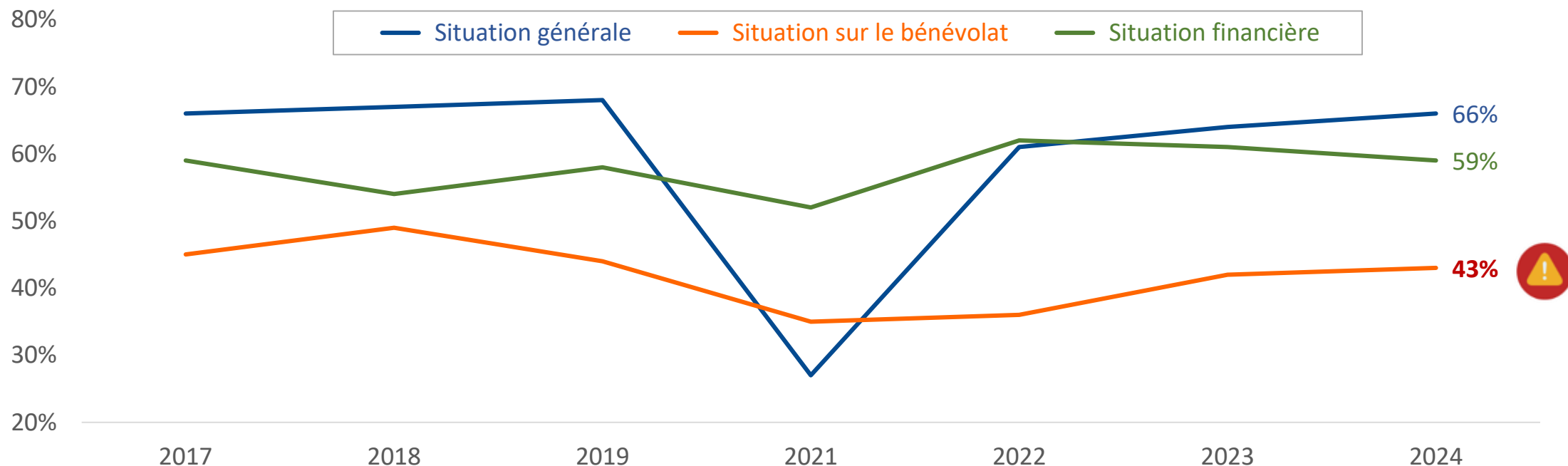
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022, 2023, **puis 2024**, le questionnement a repris, **à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire**.
- Les résultats sont ici présentés **pour l'ensemble des associations** avec un regard spécifique concernant **les associations employant des salariés**.

Trois repères essentiels

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



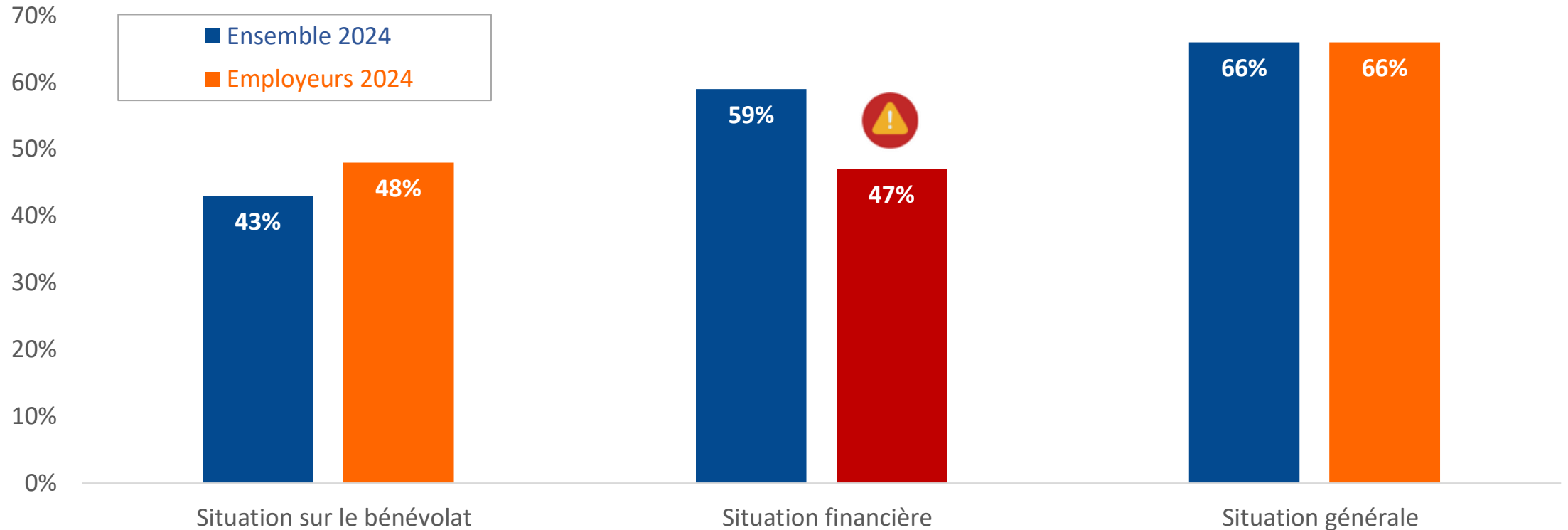
Lecture : Au printemps 2024, 43% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant le bénévolat. Ils sont 59% concernant la **situation financière** et 66% concernant la **situation générale**.

En 2024, une situation générale en légère hausse (66% de situations positives), les finances en légère baisse (59%), le bénévolat toujours en très net décalage.



Focus employeurs

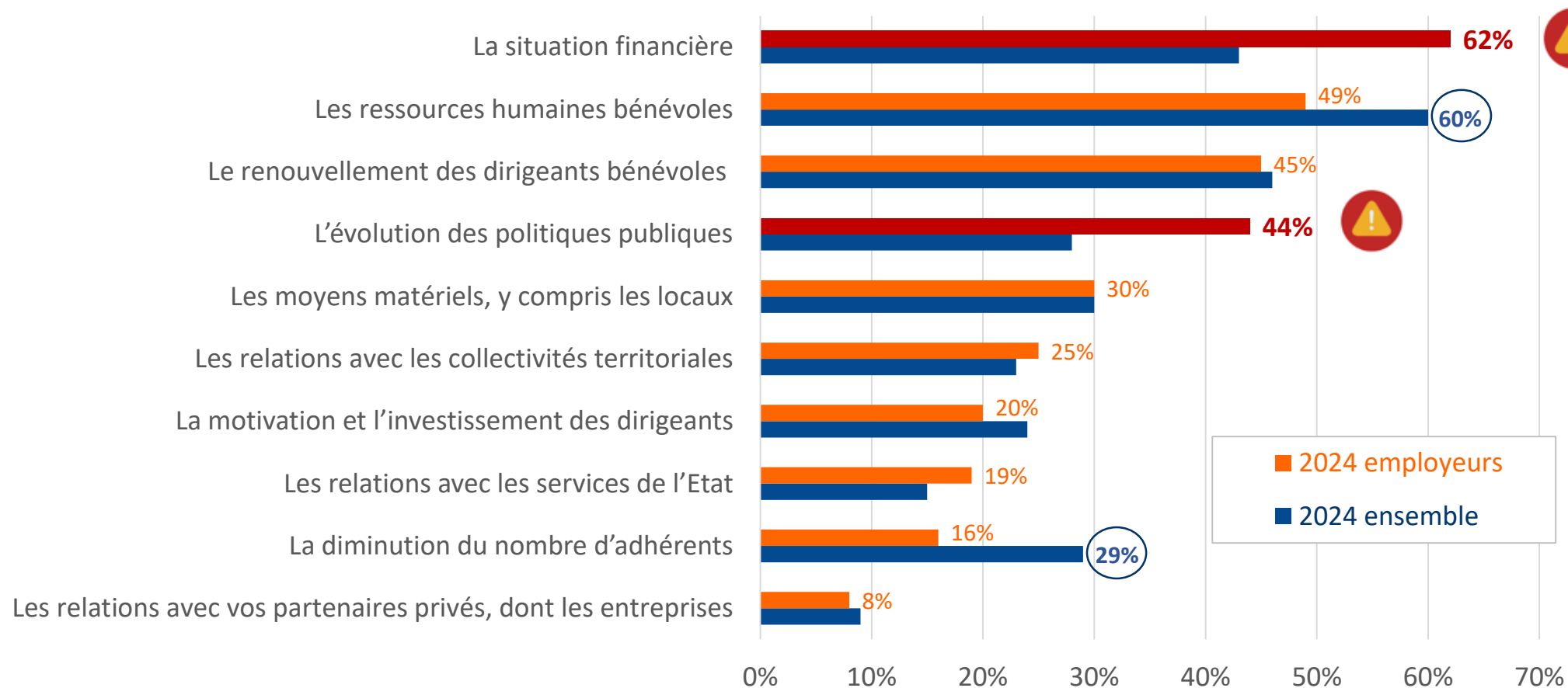
Sont jugées bonnes ou très bonnes :



Une situation générale identique, mais avec une composante bénévolat un peu moins défavorable et une composante finances nettement plus tendue parmi les associations employant des salariés.

Les sujets d'inquiétudes

Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants pour les prochains mois ? Plusieurs réponses possibles



Chez les employeurs, plus de préoccupations à propos des finances et de l'évolution des politiques publiques.




Les associations à la rentrée d'automne 2024

Pronostics et projets envisagés

Des pronostics assez sombres

Appréciation de la situation générale

	Aujourd'hui	Dans les prochains mois
Très bonne	10%	6%
Bonne	56%	52%
Sous-total	66%	58%
Difficile	28%	36% 
Très difficile	6%	6%
Total	100%	100%

Si les deux tiers des responsables jugent positive la situation aujourd'hui, ils sont nettement moins nombreux (58%) pour demain. Les risques de difficultés sont anticipés par 42% des associations (36% + 6%).



Parmi les employeurs, le décalage est sensiblement le même : pour 66% de situations positives, aujourd'hui, seulement 59% pour demain, et 41% (35% + 6%) d'associations prévoyant des difficultés.

Vos projets pour demain

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	2019	2021	2022	2023	2024
Oui certainement	32%	26%	31%	30%	26%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%	30%
Sous-total positif	63%	50%*	64%	58%	56%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%	19%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%	12%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%	6%
Sous-total négatif	32%	41%*	28%	36%	37%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	4%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%



La dégradation observée en 2023 se confirme en 2024, avec davantage d'avis négatifs (37%) et d'incertitudes (7%).



Focus employeurs

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	Ensemble 2024	Employeurs 2024
Oui certainement	26%	33%
Oui peut-être	30%	34%
Probablement pas	19%	15%
Pas de nouveaux projets	12%	7%
Réduction d'activité	6%	6%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	7%	5%
Total	100%	100%

Une plus grande ambition parmi les employeurs (67%), parfois nécessaire compte tenu de la demande, contre 56% parmi l'ensemble associatif.

Ce que l'on peut retenir

- Les résultats présentés ici sont issus des réponses **des responsables associatifs interrogés entre le 25 avril et le 8 juin**, avant les élections européennes et législatives anticipées. La période était toutefois marquée par les campagnes des candidats aux élections du 9 juin et les sondages étaient préoccupants.
- **Si la situation générale s'est légèrement améliorée, le moral des responsables associatifs ne retrouve pas son niveau d'avant la crise sanitaire.** Face aux mutations profondes décrites dans [*La France bénévole*](#), parue au mois de mai dernier, **le bénévolat reste le principal sujet d'inquiétude** des dirigeants associatifs.
- Ces derniers se montrent par ailleurs **plus préoccupés par l'évolution des politiques publiques**, notamment lorsqu'ils doivent exercer des **responsabilités d'employeurs**.
- Comme dans les enquêtes antérieures, **les dirigeants voient les mois à venir avec prudence voire inquiétude** : 66% ont un jugement positif sur la situation de leur association au printemps 2024, ils ne sont que 58% s'agissant de la rentrée prochaine.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Le Mouvement associatif de Martinique

Mail : lemouv-asso-mart@outlook.fr

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET